

Sommaire

<i>Avant-propos</i>	IX
<i>Introduction</i>	1
Présentation et méthode	1
Difficultés d'approche et de présentation	1
Textes et démarche	3

PREMIÈRE PARTIE

PREMIER ÉTAT

DE LA SOCIOLOGIE SYSTÉMISTE

SOCIOLOGIE DE L'ORGANISATION FORMELLE, THÉORIE DE L'ADMINISTRATION ET FONCTION DES DROITS FONDAMENTAUX

De la sociologie de l'organisation formelle à la sociologie du droit comme régulateur de l'administration publique	13
<i>1 – Une sociologie de l'organisation formelle</i>	17
Définitions : système et formalité	18
Informalité et élasticité. Le formel et l'élémentaire	22
Stabilisation émotionnelle et stabilisation fonctionnelle	28
La problématique de l'« humanité » des contextes interactionnels formels	34
<i>2 – Penser l'administration dans l'horizon d'une crise des sciences normatives</i>	39
Le système administratif : fonction et différenciation	42
Rationalité finale et rationalité conditionnelle	54

Différenciation du système politique. Guidage du système politique par le droit et l'argent	65
La positivisation du droit	71
De la fonctionnalité des normes à l'ontologie du système	79
3 – <i>Les droits fondamentaux comme institution sociale. Une lecture fonctionnaliste</i>	81
La problématique de l'individualisme	86
Fonction des droits politiques	92
Anachronisme des valeurs	98
4 – <i>Récapitulation théorique : ontologie du système et lois systémistes</i>	104
Déconstruction de l'ontologie	107
Quelques lois générales de la théorie des systèmes	116

DEUXIÈME PARTIE

LES PROBLÉMATIQUES SOCIALES DU DROIT
FONCTION, ÉVOLUTION, LÉGITIMATION,
POUVOIR ET JUSTICE

<i>Introduction</i>	129
1 – <i>Fonction du droit</i>	132
2 – <i>Évolution du droit</i>	143
3 – <i>Procédure juridique et légitimation</i>	159
4 – <i>Pouvoir, force et droit</i>	182
5 – <i>Justice et droit</i>	206
<i>Conclusion</i>	229

TROISIÈME PARTIE
LE DROIT AUTOPOIÉTIQUE
LE PARADIGME DE L'AUTOPOIÈSE
ET SON APPLICATION AU DROIT

<i>Préliminaire</i>	239
1 – <i>L'avènement de l'autopoïèse dans l'œuvre de Luhmann</i>	242
2 – <i>Le paradigme autopoïétologique</i>	253
3 – <i>Le droit autopoïétique</i>	263
Ses références	263
Sa clôture	267
Sa validité	270
Sa réflexion dogmatique et théorique	273
Son paradoxe	276
Son « centre » judiciaire	280
Sa fin imprévue	285
4 – <i>Reconsidération théorique : des normes aux formes</i>	288
<i>Conclusion générale</i>	295
La déphénoménologisation	300
L'analyse fonctionnelle	306
La dépolémisation	311
<i>Remarques finales</i>	320
<i>Bibliographie</i>	325
<i>Bibliographie luhmannienne</i>	327
<i>Littérature secondaire</i>	335